

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 11 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON, S CIVIER, C FAURE, P GAILLARD, C HADDAD, JY MEYER (proc de J DAUMAS), I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND), P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, F CHASSON, M CEYSSON, B SOUCHE, M TOURVIEILHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 39

Procurations : 4

Votants : 43

Absents : 9

Secrétaire de séance : P MAISONNEUVE

Absents : A GUIBERT-BATTAINI, R KAPPEL, E. SAUGET, MF TASTEVIN, S GENEST, D BERAL, G DOZ, V VANDUYNSLAGER ET M CHAZE.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Date de convocation : 04/03/2025

Objet : Subventions aux associations.

Vu la délibération n°DEL12032024-06 du Conseil Communautaire en date du 12 mars 2024 approuvant le règlement d'attribution des subventions de fonctionnement ;
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire à l'octroi des subventions suivantes ;

Il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement aux associations et organismes selon les modalités suivantes :

- Association Dirt camp pour un week-end de spectacle et de démonstration autour de la pratique du BMX et VTT dirt. Montant de subvention accordé : 1 500 €. Imputation comptable : 65748 Fonction 01,
- Association Vignerons Ardéchois pour l'expérimentation sur une durée de trois ans de nouveaux cépages résilients adaptés au terroir. Montant de subvention accordé : 600 € pendant 3 ans. Imputation comptable : 65748 Fonction 01,
- Association Agir contre le diabète pour la prévention, l'information, la sensibilisation auprès des lycées et l'accompagnement de jeunes diabétiques. Montant de subvention accordé : 1 000 €. Imputation comptable : 65748 Fonction 01.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'attribution des subventions de fonctionnement listées ci-dessus ;
- De dire que les crédits seront inscrits au budget 2025.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 12 mars 2025.
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20250311-DEL11032025-05-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025